

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le treize mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*, Madame Sabine ANGINARD, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Jean-Charles OLIVE *ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUBOIS* et Madame Marie-Danielle RICHARD

**ABSENTS** : Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Dominique RIOU

Nombre de conseillers	
En exercice .....	33
Présents.....	25
Votants.....	28

-----

**DCM n°049/2024 - 7.5.2**

**Fonds de Solidarité pour le Logement - subvention pour l'année 2024**

Rapporteur : Madame GILLOT

Par courrier en date du 08 février 2024, le Conseil départemental de Loire-Atlantique a sollicité le soutien financier de la commune dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Le montant demandé s'élève à 889,00 euros.

Pour mémoire, le Fonds de Solidarité pour le Logement est un fonds qui a pour but d'aider des locataires qui ne parviennent pas soit à trouver un logement, soit à y accéder, soit qui ont des difficultés à payer des factures en lien avec le logement ou les loyers. Le versement du FSL, dont les conditions et le montant varient en fonction des départements, est réservé aux personnes en difficultés et / ou disposant de faibles ressources.

Au cours de l'année 2023, le total des aides versées, pour la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, s'est élevé à 11 969,70 euros répartis comme suit :

- accès (neuf ménages) pour 3 636,88 euros,
- maintien (deux ménages) pour 3 873,26 euros,
- énergie (huit ménages) pour 4 034,56 euros,
- eau (un ménage) pour 425,00 euros.

De plus, quatre ménages ont bénéficié de mesures d'accompagnement social liées au logement.

*Sur avis des membres du bureau municipal réunis le 12 mars 2024,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

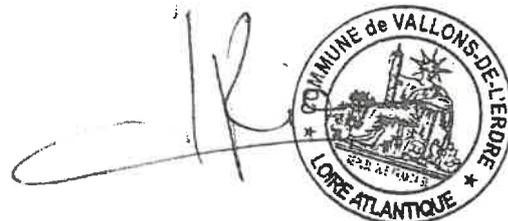
**ATTRIBUE** au Conseil départemental de Loire-Atlantique une participation d'un montant de 889,00 euros au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2024.

*Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits sur le compte 65574 du budget 2024 de la commune.*

Délibération publiée le 29 mars 2024

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Dominique RIOU**



Envoyé en préfecture le 29/03/2024  
Reçu en préfecture le 29/03/2024  
ID : 044-200078079-20240319-DCM\_049\_2024-DE